

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice	15	L'an deux mille vingt deux
Présents	13	le 15 Novembre
Votants	15	le Conseil Municipal de la commune de CREISSAN dûment convoqué, s'est réuni en
Pouvoirs	2	session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. BRUNET Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7/11/2022

**N°2022-75**

PRESENTS : BRUNET Laurent, HERAIL Bernard, MASSE Michel, HENRION Martine, MONTAGNE Stéphane, LAUR Marie-Paule, SERRE Philippe, GIL Sébastien, ROUANET Thomas, LEGIER Joséphine, LECOMTE Corinne, MAILLE Valérie, CHABANON Géraldine.

ABSTENTS EXCUSES : SECQ Fanny, RICHERT Evelyne.

POUVOIRS : SECQ Fanny à MASSE Michel  
RICHERT Evelyne à LAUR Marie-Paule

Mme LAUR Marie-Paule a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Avenant N°1 - Collecte et valorisation des CEE (Certificats Economies d'Energies)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-17,

Vu la loi N° 2005-781 du 13 juillet 2005, et plus particulièrement son article 15,

Vu la loi N°2010-788 du 12 juillet 2010, et plus particulièrement son article 78, et ses décrets d'application,

Vu le décret N°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie,

Vu le décret N° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie,

Vu la Délibération N°2018-049 du 3 juillet 2018 concernant les certificats d'économie d'énergie et notamment la signature de la convention d'habilitation établi par Hérault Energies,

Vu le projet d'avenant N°1 de la convention d'habilitation établi par HERAULT ENERGIES,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée le projet d'avenant N°1 de la convention entre HERAULT ENERGIES et la COMMUNE pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

- Approuve le projet d'avenant N°1 de la convention entre HERAULT ENERGIES et la commune pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 de la convention d'habilitation avec HERAULT ENERGIES.

LD

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme



Le Maire,

Laurent BRUNET

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1 NA 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Transmis au Représentant de l'Etat le :

22 NOV. 2022